

Séance du 18 janvier 2023

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	38
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	24
Nombre d'absents	1

1) Validation du compte rendu de l'Assemblée du 16 novembre 2022

L'Assemblée syndicale,

décide
à l'unanimité

d'adopter le compte rendu de l'Assemblée du 16 novembre 2022.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 18 janvier 2023
Le Président
Peter Gillo

Séance du 18 janvier 2023

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	38
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	24
Nombre d'absents	1

2) Election du/de la quatrième Vice-président/e et de trois membres du Comité Directeur

Quatrième Vice-président/e

L'Assemblée syndicale,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles 17.1, 18.2 et 19.1 des Statuts du GECT,
Sous la présidence de Monsieur Peter Gillo, assisté de Monsieur Jérémy Lauer en tant que benjamin ainsi que de Pierrot Moritz et Denise Klein en tant qu'assesseurs,

Après qu'un seul candidat a été proposé par Monsieur Peter Gillo, élit à l'unanimité

Monsieur Thomas Redelberger comme **4^{ème} Vice-président.**

- Nombre de votants : 36
- Bulletins blancs : 1
- Contre : 0
- Pour : 35
- Suffrages exprimés : 36 (votants – 1 procuration)

Election de trois membres du Comité Directeur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles 17.1, 18.2 et 19.1 des statuts du GECT,
Sous la présidence de Jérémy Lauer en tant que benjamin de l'Assemblée, assisté de Monsieur Pierrot Moritz et de Madame Denise Klein en tant qu'assesseurs,
Après que trois candidats aient a été proposés par Monsieur Peter Gillo,

L'Assemblée élit à l'unanimité Monsieur Rainer Lang et à la majorité Monsieur Roland Roth et Monsieur Dominik Jochum comme membres du Comité Directeur.

Monsieur Roland Roth

- Nombre de votants : 38
- Bulletins blancs : 1
- Contre : 0
- Pour : 37
- Suffrages exprimés : 38 (votants – 1 procuration)

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 057-200025286-20230118-ASS_23_01_18_2-DE



Monsieur Rainer Lang

- Nombre de votants : 38
- Bulletins blancs : 0
- Contre : 0
- Pour : 38
- Suffrages exprimés : 38 (votants – 1 procuration)

Monsieur Dominik Jochum

- Nombre de votants : 38
- Bulletins blancs : 1
- Contre : 0
- Pour : 37
- Suffrages exprimés : 38 (votants – 1 procuration)

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 18 janvier 2023
Le Président
Peter Gillo



Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le 30/01/2023
ID : 057-200025286-20230118-ASS23_01_18_3-DE



Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée du GECT Eurodistrict SaarMoselle

Eurodistrict SaarMoselle · Bureau de coopération · Talstraße 16 · D-66119 Saarbrücken

Séance du 18 janvier 2023

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	38
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	24
Nombre d'absents	1

3) Rapport d'orientation budgétaire

Le Rapport d'orientation budgétaire est présenté en séance.

L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité d'acter le Rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2023.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 18 janvier 2023
Le Président
Peter Gillo



Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le 30/01/2023
ID : 057-200025286-20230118-ASS23_01_18_4-DE



Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée du GECT Eurodistrict SaarMoselle

Eurodistrict SaarMoselle · Bureau de coopération · Talstraße 16 · D-66119 Saarbrücken

Séance du 18 janvier 2023

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	38
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	24
Nombre d'absents	1

4) Création d'un budget annexe pour l'Interface Santé SaarMoselle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la nécessité de faciliter la lisibilité budgétaire et permettre une meilleure
transparence budgétaire,

**L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité d'adopter la création d'un budget annexe
pour « l'Interface Santé SaarMoselle (ISS) ».**

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 18 janvier 2023
Le Président
Peter Gillo

Séance du 18 janvier 2023

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	38
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	24
Nombre d'absents	1

5) Création d'une régie d'avances des cartes d'achat

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'article 18.2 des statuts du GECT ;

L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité

- d'adopter un arrêté portant sur la création de la régie d'avances des cartes d'achat
- d'adopter un arrêté portant sur la nomination d'un régisseur pour la régie d'avances des cartes d'achat
- d'adopter les arrêtés portant la nomination des mandataires suppléants pour la régie d'avances des cartes d'achat
- d'autoriser le président à réaliser ces démarches

Pour extrait conforme,
Sarrebuck, le 18 janvier 2023
Le Président
Peter Gillo

Séance du 18 janvier 2023

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	38
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	24
Nombre d'absents	1

6) Nomination des référents/es politiques pour les conférences thématiques de l'Eurodistrict

L'Assemblée désigne les délégués Monsieur Gilbert Schuh, Monsieur Pierrot Moritz, Monsieur Manfred Jost, Monsieur Marc Zingraff, Madame Gabriele Herrmann, Monsieur Uwe Conradt, Monsieur JérémY Lauer, Monsieur Peter Gillo, Monsieur Antoine Sprenger, Monsieur Thomas Redelberger, Monsieur Michel Jacques et Monsieur Germain Derudder comme référents/es politiques pour les conférences thématiques de l'Eurodistrict.

Interculturalité et Bilinguisme

1. Monsieur Gilbert Schuh
2. Monsieur Pierrot Moritz
3. Monsieur Manfred Jost

Développement Économique

1. Monsieur Marc Zingraff
2. Madame Gabriele Herrmann

Développement urbain et territorial durable, transports

1. Monsieur Uwe Conradt
2. Monsieur JérémY Lauer

Santé

1. Monsieur Peter Gillo
2. Monsieur Marc Zingraff
3. Monsieur Antoine Sprenger

Tourisme

1. Monsieur Thomas Redelberger
2. Monsieur Michel Jacques
3. Monsieur Germain Derudder

Pour extrait conforme,
Sarrebuck, le 18 janvier 2023
Le Président
Peter Gillo

Séance du 18 janvier 2023

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	38
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	24
Nombre d'absents	1

7) Participation de l'Eurodistrict à Babylingua en 2023

L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité

- d'adopter la contribution sur fonds propres de l'Eurodistrict pour la poursuite du projet « Babylingua » en 2023 à hauteur de 13.700 euros, ainsi que le nom « Kita Salut » que portera la nouvelle crèche bilingue
- de se rapprocher de la CASC et de la LHS afin de déterminer par voie de convention le financement de la poursuite de la mission de coordination

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 18 janvier 2023
Le Président
Peter Gillo

Séance du 18 janvier 2023

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	38
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	24
Nombre d'absents	1

8) Interreg VI – Préparation de la Zone fonctionnelle SaarMoselle

L'Assemblée décide à l'unanimité d'autoriser le bureau de coopération à déposer un projet INTERREG pour la gestion de la zone fonctionnelle.

Pour extrait conforme,
Sarrebuck, le 18 janvier 2023
Le Président
Peter Gillo



Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le 30/01/2023
ID : 057-200025286-20230118-ASS23_01_18_9-DE



Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée du GECT Eurodistrict SaarMoselle

Eurodistrict SaarMoselle · Bureau de coopération · Talstraße 16 · D-66119 Saarbrücken

Séance du 18 janvier 2023

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	38
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	24
Nombre d'absents	1

9) Interreg VI – Projet relatif aux pistes cyclables

Vu l'avis favorable du Comité Directeur,

L'Assemblée syndicale valide à l'unanimité le montage d'un projet relatif aux pistes cyclables dans l'Eurodistrict au titre d'Interreg VI et charge le bureau de coopération de préparer une demande de concours en concertation avec les partenaires potentiels du projet.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 18 janvier 2023
Le Président
Peter Gillo



Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le 30/01/2023
ID : 057-200025286-20230118-ASS23_01_18_10-DE



Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée du GECT Eurodistrict SaarMoselle

Eurodistrict SaarMoselle · Bureau de coopération · Talstraße 16 · D-66119 Saarbrücken

Séance du 18 janvier 2023

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	38
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	24
Nombre d'absents	1

10) Tourisme : Guide de loisirs SaarMoselle

L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité de mettre fin au projet du Guide de Loisirs SaarMoselle sur Internet et charge le bureau de coopération de résilier tous les contrats y afférents.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 18 janvier 2023
Le Président
Peter Gillo



Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le 30/01/2023
ID : 057-200025286-20230118-ASS23_01_18_11-DE



Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée du GECT Eurodistrict SaarMoselle

Eurodistrict SaarMoselle · Bureau de coopération · Talstraße 16 · D-66119 Saarbrücken

Séance du 18 janvier 2023

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	38
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	24
Nombre d'absents	1

11) Participation au salon de Hanovre 2023

L'Assemblée syndicale valide à l'unanimité la participation de l'Eurodistrict au Salon de Hanovre en 2023 sur le stand du Land de Sarre au titre de co-exposant, sur les fonds propres de l'Eurodistrict pour un budget total de 22.140€.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 18 janvier 2023
Le Président
Peter Gillo



Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le 30/01/2023
ID : 057-200025286-20230118-ASS23_01_18_12-DE



Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée du GECT Eurodistrict SaarMoselle

Eurodistrict SaarMoselle · Bureau de coopération · Talstraße 16 · D-66119 Saarbrücken

Séance du 18 janvier 2023

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	38
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	24
Nombre d'absents	1

12) Projets citoyens – validation d'une demande de soutien

Myriam Laurent du bureau de coopération explique que l'Eurodistrict SaarMoselle a reçu une demande de soutien de la part du Saarländisches Filmbüro pour le projet franco-allemand de films pour jeunes « Créajeune ». Il s'agit d'un soutien technique, comme des travaux de traduction, qui impliqueraient une partie du personnel du bureau de coopération de l'Eurodistrict pour environ 5 jours de travail.

L'Assemblée syndicale valide à l'unanimité la demande de soutien au projet franco-allemand de films pour jeunes « Créajeune »

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 18 janvier 2023
Le Président
Peter Gillo



Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le 30/01/2023
ID : 057-200025286-20230118-ASS23_01_18_13-DE



Extrait du registre
des délibérations de
l'Assemblée du GECT
Eurodistrict SaarMoselle

Eurodistrict SaarMoselle · Bureau de coopération · Talstraße 16 · D-66119 Saarbrücken

Séance du 18 janvier 2023

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	38
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	24
Nombre d'absents	1

13) Validation du calendrier 2023 des réunions des organes de l'Eurodistrict

L'Assemblée syndicale adopte à l'unanimité le calendrier des réunions 2023 des organes de l'Eurodistrict

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 18 janvier 2023
Le Président
Peter Gillo